

# CERTIFICAT

## de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

*Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :*

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : <b>AB - 01104398 - 21 - 1</b>	
2. Nom et adresse de l'opérateur : <b>FERMES DE FIGEAC SICASELI</b> Route nationale 46120 - LACAPELLE MARIVAL Activité principale : <b>Distributeur</b>	3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle :  QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16
4. Catégories de produits/activité :  <i>Produits distribués :</i> <span style="float: right;"><u>Marque :</u></span> Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Escargot BC Fa Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Ruminant Energie Gr Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Ruminant Energie OF (Origine France) Gr Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Ruminant Bio Engraissement	5. Définis comme :
	peut être utilisé en agriculture biologique
	peut être utilisé en agriculture biologique
	peut être utilisé en agriculture biologique
6. Période de validité	
du : <span style="margin-left: 100px;">au :</span>	
08/11/2021 <span style="margin-left: 100px;">31/03/2023</span>	
08/11/2021 <span style="margin-left: 100px;">31/03/2023</span>	
08/11/2021 <span style="margin-left: 100px;">31/03/2023</span>	
08/11/2021 <span style="margin-left: 100px;">31/03/2023</span>	
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	7. Date de contrôle : <b>08/11/2021</b>

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande  
Le 31/01/2022  
Le Directeur, François LUQUET



# CERTIFICAT

## de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Accréditation N° 5-0058  
Liste des sites et portées  
disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

**Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :**

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : <b>AB - 01104398 - 21 - 1</b>			
2. Nom et adresse de l'opérateur : <b>FERMES DE FIGEAC SICASELI</b> Route nationale 46120 - LACAPELLE MARIVAL Activité principale : <b>Distributeur</b>		3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle :  QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16	
4. Catégories de produits/activité :  <i>Produits distribués :</i>  Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Ruminant Engraissement Gr Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Truie Bio Allaitante Gr Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Truie Allaitante Gr Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Truie Bio Gestante Gr	<i>Marque :</i>	5. Définis comme :	
		6. Période de validité	
		du :	au :
		08/11/2021	31/03/2023
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus		7. Date de contrôle : <b>08/11/2021</b>	

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande  
Le 31/01/2022  
Le Directeur, François LUQUET



# CERTIFICAT

## de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

**Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :**

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : <b>AB - 01104398 - 21 - 1</b>			
2. Nom et adresse de l'opérateur : <b>FERMES DE FIGEAC SICASELI</b> Route nationale 46120 - LACAPELLE MARIVAL Activité principale : <b>Distributeur</b>	3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle :  QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16		
4. Catégories de produits/activité :  <i>Produits distribués :</i> <u>Marque :</u>  Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Truie Gestante Gr  Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Truie Repro Gr  Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Porc Bio Engrais Gr  Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Porc Engrais Gr	5. Définis comme :	6. Période de validité	
	peut être utilisé en agriculture biologique	du : 08/11/2021	au : 31/03/2023
	peut être utilisé en agriculture biologique	08/11/2021	31/03/2023
	peut être utilisé en agriculture biologique	08/11/2021	31/03/2023
peut être utilisé en agriculture biologique	08/11/2021	31/03/2023	
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	7. Date de contrôle : 08/11/2021		

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande  
Le 31/01/2022  
Le Directeur, François LUQUET

# CERTIFICAT

## de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

**Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :**

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : <b>AB - 01104398 - 21 - 1</b>			
2. Nom et adresse de l'opérateur : <b>FERMES DE FIGEAC SICASELI</b> Route nationale 46120 - LACAPELLE MARIVAL Activité principale : <b>Distributeur</b>	3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16		
4. Catégories de produits/activité :  <i>Produits distribués :</i> <u>Marque :</u> Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Porcelet 1er Age Mi Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Porcelet 2è Age Gr Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Porc Bio Croissance Gr Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Porc Croissance Gr	5. Définis comme :  peut être utilisé en agriculture biologique  peut être utilisé en agriculture biologique  peut être utilisé en agriculture biologique  peut être utilisé en agriculture biologique	6. Période de validité du : au :  08/11/2021 31/03/2023  08/11/2021 31/03/2023  08/11/2021 31/03/2023  08/11/2021 31/03/2023	
	6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	7. Date de contrôle : 08/11/2021	

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande  
Le 31/01/2022  
Le Directeur, François LUQUET

**CERTIFICAT**  
de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

**Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :**

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : <b>AB - 01104398 - 21 - 1</b>			
2. Nom et adresse de l'opérateur : <b>FERMES DE FIGEAC SICASELI</b> Route nationale 46120 - LACAPELLE MARIVAL Activité principale : <b>Distributeur</b>	3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle :  QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16		
4. Catégories de produits/activité :  <i>Produits distribués :</i> <u>Marque :</u>  Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Porc Bio Finition Gr  Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Porc Finition Gr  Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Poulet Démarrage 0-28j Mi  Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Poulet Bio Croissance 29-63j Fa	5. Définis comme :	6. Période de validité	
	peut être utilisé en agriculture biologique	du : 08/11/2021	au : 31/03/2023
	peut être utilisé en agriculture biologique	08/11/2021	31/03/2023
	peut être utilisé en agriculture biologique	08/11/2021	31/03/2023
peut être utilisé en agriculture biologique	08/11/2021	31/03/2023	
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	7. Date de contrôle : 08/11/2021		

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande  
Le 31/01/2022  
Le Directeur, François LUQUET



**CERTIFICAT**  
de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

*Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :*

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : <b>AB - 01104398 - 21 - 1</b>			
2. Nom et adresse de l'opérateur : <b>FERMES DE FIGEAC SICASELI</b> Route nationale 46120 - LACAPELLE MARIVAL Activité principale : <b>Distributeur</b>	3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle :  QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16		
4. Catégories de produits/activité :  <i>Produits distribués :</i> <span style="float: right;"><u>Marque :</u></span> Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Poulet Croissance 29-63j Fa Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Poulet Bio Finition 64-Abat. Fa Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Poulet Finition 64-Abat. Fa Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Pic de Ponte BC Fa	5. Définis comme :	6. Période de validité	
	peut être utilisé en agriculture biologique	du : 08/11/2021	au : 31/03/2023
	peut être utilisé en agriculture biologique	08/11/2021	31/03/2023
	peut être utilisé en agriculture biologique	08/11/2021	31/03/2023
peut être utilisé en agriculture biologique	08/11/2021	31/03/2023	
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	7. Date de contrôle : <b>08/11/2021</b>		

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande  
Le 31/01/2022  
Le Directeur, François LUQUET



**CERTIFICAT**  
**de conformité au mode de production biologique**

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

*Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :*

- *au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,*  
- *à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010*

1. Numéro du document : <b>AB - 01104398 - 21 - 1</b>			
2. Nom et adresse de l'opérateur : <b>FERMES DE FIGEAC SICASELI</b> Route nationale 46120 - LACAPELLE MARIVAL Activité principale : <b>Distributeur</b>	3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle :  QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16		
4. Catégories de produits/activité :  <i>Produits distribués :</i> <span style="float: right;"><u>Marque :</u></span> Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Pic de Ponte Fa Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Ponte BC Fa Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Ponte Fa Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Fin de Ponte BC Fa	5. Définis comme :	6. Période de validité	
	peut être utilisé en agriculture biologique	du : 08/11/2021	au : 31/03/2023
	peut être utilisé en agriculture biologique	08/11/2021	31/03/2023
	peut être utilisé en agriculture biologique	08/11/2021	31/03/2023
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	7. Date de contrôle : <b>08/11/2021</b>		

8. *Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.*

Fait à Marmande  
Le 31/01/2022  
Le Directeur, François LUQUET

**CERTIFICAT**  
**de conformité au mode de production biologique**

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

*Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :*

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : <b>AB - 01104398 - 21 - 1</b>											
2. Nom et adresse de l'opérateur : <b>FERMES DE FIGEAC SICASELI</b> Route nationale 46120 - LACAPELLE MARIVAL Activité principale : <b>Distributeur</b>	3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle :  QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16										
4. Catégories de produits/activité :  <i>Produits distribués :</i> Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Fin de Ponte Fa Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : COMP Ponte B/T Fa Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : COMP Poulet B/T Fa Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Ruminant mash : 14, 17, 27, 38	5. Définis comme :  peut être utilisé en agriculture biologique  peut être utilisé en agriculture biologique  peut être utilisé en agriculture biologique  peut être utilisé en agriculture biologique										
	6. Période de validité <table border="1"> <thead> <tr> <th>du :</th> <th>au :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>08/11/2021</td> <td>31/03/2023</td> </tr> <tr> <td>08/11/2021</td> <td>31/03/2023</td> </tr> <tr> <td>08/11/2021</td> <td>31/03/2023</td> </tr> <tr> <td>08/11/2021</td> <td>31/03/2023</td> </tr> </tbody> </table>	du :	au :	08/11/2021	31/03/2023	08/11/2021	31/03/2023	08/11/2021	31/03/2023	08/11/2021	31/03/2023
du :	au :										
08/11/2021	31/03/2023										
08/11/2021	31/03/2023										
08/11/2021	31/03/2023										
08/11/2021	31/03/2023										
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	7. Date de contrôle : <b>08/11/2021</b>										

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande  
Le 31/01/2022  
Le Directeur, François LUQUET









# CERTIFICAT

## de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

**Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :**

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,  
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : <b>AB - 01104398 - 21 - 1</b>			
2. Nom et adresse de l'opérateur : <b>FERMES DE FIGEAC SICASELI</b> Route nationale 46120 - LACAPELLE MARIVAL Activité principale : <b>Distributeur</b>	3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle :  QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16		
4. Catégories de produits/activité :  <i>Produits distribués :</i> <span style="float: right;"><u>Marque :</u></span> Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Cheval Bio Entretien Gr Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Cheval Bio Poulinière Gr Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Ruminant OF (Origine France) 16 Gr, 18 Gr, 30 Gr Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Ruminant Bio Energie Gr	5. Définis comme :	6. Période de validité	
	peut être utilisé en agriculture biologique	du :	au :
	peut être utilisé en agriculture biologique	08/11/2021	31/03/2023
	peut être utilisé en agriculture biologique	08/11/2021	31/03/2023
peut être utilisé en agriculture biologique	08/11/2021	31/03/2023	
peut être utilisé en agriculture biologique	08/11/2021	31/03/2023	
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	7. Date de contrôle : <b>08/11/2021</b>		

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande  
Le 31/01/2022  
Le Directeur, François LUQUET



# CERTIFICAT

## de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

**Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :**

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : <b>AB - 01104398 - 21 - 1</b>	
2. Nom et adresse de l'opérateur : <b>FERMES DE FIGEAC SICASELI</b> Route nationale 46120 - LACAPELLE MARIVAL Activité principale : <b>Distributeur</b>	3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16
4. Catégories de produits/activité :  <i>Produits distribués :</i> <span style="float: right;"><u>Marque :</u></span> Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Ruminant bio : 12 GR, 16 GR, 18 GR, 20 GR, 24 GR, 28 GR, 30 GR, 35 GR, 40 GR Autres céréales : <span style="float: right;">18</span> toutes semences possibles Légumes frais n.c.a. : cf annexe certificat Autres fruits à pépins et à noyau n.c.a. : fruits frais : cf annexe certificat Fromages : cf annexe certificat Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Avoine, blé, féverole, maïs, orge, tourteau de soja	5. Définis comme :  peut être utilisé en agriculture biologique  biologique  biologique  biologique  biologique
6. Période de validité <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;">du :</div> <div style="width: 45%;">au :</div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; margin-top: 10px;"> <div style="width: 45%;">08/11/2021</div> <div style="width: 45%;">31/03/2023</div> </div>	
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	7. Date de contrôle : <b>08/11/2021</b>

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande  
Le 31/01/2022  
Le Directeur, François LUQUET



# CERTIFICAT

## de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

**Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :**

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : <b>AB - 01104398 - 21 - 1</b>				
2. Nom et adresse de l'opérateur : <b>FERMES DE FIGEAC SICASELI</b> Route nationale 46120 - LACAPELLE MARIVAL Activité principale : <b>Distributeur</b>		3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle :  QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16		
4. Catégories de produits/activité :  <i>Produits distribués :</i> <span style="float: right;"><u>Marque :</u></span> Fourrages déshydratés (luzerne) : Luzerne déshydratée Autres : cf annexe certificat Commerce de gros de semences (autres qu'oléagineux) : blé lukullus, blé elixer, orge reni, orge monroe, triticales tulus, triticales cla Commerce de gros de semences (autres qu'oléagineux) : dactyle luxor, FElevée swaj, luzerne eugénia, RGA Aston Energy, RGH Lyontal, TAI Autres céréales : <span style="float: right;">18</span> toutes semences possibles Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : blé, maïs, tourteau de soja		5. Définis comme :		
		6. Période de validité		
		du :	au :	
		biologique	08/11/2021	31/03/2023
		biologique	08/11/2021	31/03/2023
biologique	08/11/2021	31/03/2023		
biologique	08/11/2021	31/03/2023		
en conversion	08/11/2021	31/03/2023		
en conversion	08/11/2021	31/03/2023		
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus		7. Date de contrôle : <b>08/11/2021</b>		

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande  
Le 31/01/2022  
Le Directeur, François LUQUET

# CERTIFICAT

## de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

*Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :*

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : <b>AB - 01104398 - 21 - 1</b>	
2. Nom et adresse de l'opérateur : <b>FERMES DE FIGEAC SICASELI</b> Route nationale 46120 - LACAPELLE MARIVAL Activité principale : <b>Distributeur</b>	3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle :  QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16
4. Catégories de produits/activité :  <i>Produits distribués :</i> <span style="float: right;"><i>Marque :</i></span> Fourrages déshydratés (luzerne) : Luzerne déshydratée	5. Définis comme :  en conversion
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	
6. Période de validité : du : 08/11/2021 au : 31/03/2023	
7. Date de contrôle : 08/11/2021	

*8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.*

Fait à Marmande  
Le 31/01/2022  
Le Directeur, François LUQUET

